

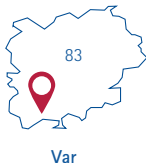
## BILAN ANNUEL 2023

# Tribunal administratif de Toulon



**Martine DOUMERGUE**  
Présidente du tribunal  
administratif de Toulon

“  
**E**n 2023, le tribunal administratif de Toulon a fêté les quinze ans de sa création lors d'une audience solennelle. Depuis 2008, il a conservé la particularité de son contentieux marquée par la prédominance des recours liés à l'urbanisme, à l'environnement, aux marchés publics et au contentieux fiscal, qui représentent plus du quart des recours enregistrés. L'année 2023 a été marquée par une forte augmentation des nouvelles affaires enregistrées avec une hausse de + 15 % par rapport à l'année 2022.



Var



### Effectifs de la juridiction :

41

personnes dont :

17

magistrats

24

agents de greffe  
et aides à la décision

L'augmentation de ces affaires a été très nette en matière de droit des étrangers (de l'ordre de + 50 % avec 698 dossiers enregistrés), de contentieux social (+ 25 % avec + 780 dossiers enregistrés) et d'urbanisme-environnement (+ 3 % environ avec 580 dossiers enregistrés). Les contentieux sociaux représentent désormais 19 % des recours adressés au tribunal, le contentieux du droit des étrangers 17 % des entrées, le contentieux de l'urbanisme et de l'environnement plus de 14 %.

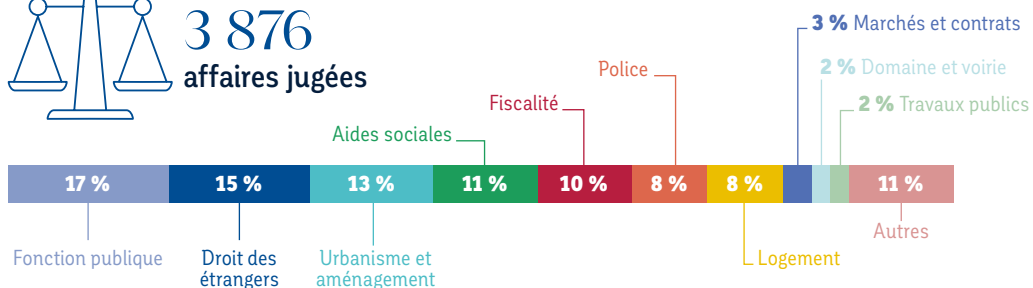
Le nombre des référés a augmenté de 15 %, avec plus de 600 recours déposés. Grâce à l'implication des magistrats et agents de greffe, le tribunal a augmenté de 19 % le nombre d'affaires jugées, qui dépasse le chiffre de 3800 au 31 décembre 2023. À titre d'illustration, le tribunal a ainsi jugé 20 plans locaux d'urbanisme, 301 permis de construire et plus de 600 référés.

Très engagé dans le processus de médiation, le tribunal a enregistré 26 médiations sur sa proposition et 50 % des médiations engagées ont abouti à un accord. Le tribunal, qui compte depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2023 17 magistrats, 24 agents de greffe et aides à la décision, poursuit ses efforts pour réduire ses délais de jugement et le nombre d'affaires de plus de deux ans, en visant à maintenir la qualité de ses décisions pour répondre au mieux aux attentes des justiciables.

# 2023 en chiffres



**3 876**  
affaires jugées



**Aides sociales** : aides financières aux personnes (RSA), aux familles, à l'enfance, aux personnes handicapées ou âgées, aides médicales d'État, etc.

**Domaine et voirie** : intégrité et utilisation du domaine public (immeubles, voies, places, jardins, espaces verts, etc.)

**Droit des étrangers** : titres et visas de séjour, titres de travail, expulsions, extraditions, etc.

**Fiscalité** : impôts locaux, impôt sur le revenu, TVA, etc.

**Fonction publique** : relations des fonctionnaires et des agents publics avec leur employeur

**Logement** : aides financières au logement, droit au logement opposable, organismes de HLM, etc.

**Marchés et contrats** : marchés passés par l'État et les collectivités territoriales avec des opérateurs privés

**Police** : mesures pour faire respecter la sécurité, la salubrité et l'ordre public (permis de conduire, débits de boisson, déchets, stationnement, immeubles insalubres, etc.)

**Travaux publics** : dommages sur le domaine public ou causés par les ouvrages publics (routes, bâtiments, lignes de transports, etc.)

**Urbanisme et aménagement** : permis de construire, droit de préemption, aménagement commercial, plans locaux d'urbanisme, etc.



**359**

affaires jugées en urgence (référés)

+20 % par rapport à 2022



**1 an 3 mois et 14 jours**

de délai moyen de jugement

-10 jours par rapport à 2022

**77,2 %**

des recours déposés par téléprocédure



**32,6 %**

des recours déposés par des citoyens, associations ou entreprises sans avocat via Télérecours Citoyens



**74,9 %**

des décisions du tribunal ont été confirmées en appel



**26**

médiations engagées

**52 %** de taux de réussite